

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-EM-322 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
449 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA MONTÉE DES
SAMARES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de sa séance tenue le 5 octobre 2021, le conseil a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2021-EM-322 décrétant une dépense et un emprunt de 449 000 \$ pour effectuer des travaux de pavage sur la montée des Samares.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre.

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 16 novembre 2021.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, en utilisant le navigateur Chrome ou Edge, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 5 octobre 2021 » et à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3242.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 19 novembre 2021.

Me Stéphanie Allard, greffière